

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.



Coloured covers/  
Couvertures de couleur



Coloured pages/  
Pages de couleur



Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur



Coloured plates/  
Planches en couleur



Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées



Show through/  
Transparence



Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/  
Reliure serrée (peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure)



Pages damaged/  
Pages endommagées



Additional comments/  
Commentaires supplémentaires

---

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques



Only edition available/  
Seule édition disponible



Pagination incorrect/  
Erreurs de pagination



Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents



Pages missing/  
Des pages manquent



Cover title missing/  
Le titre de couverture manque



Maps missing/  
Des cartes géographiques manquent



Plates missing/  
Des planches manquent



Additional comments/  
Commentaires supplémentaires

NOTES HISTORIQUES

SUR L'ORIGINE DE

# LA FAMILLE GILL

De Saint-François du Lac et Saint-Thomas  
de Pierreville

ET

HISTOIRE DE MA PROPRE FAMILLE.

PAR

**CHARLES GILL**

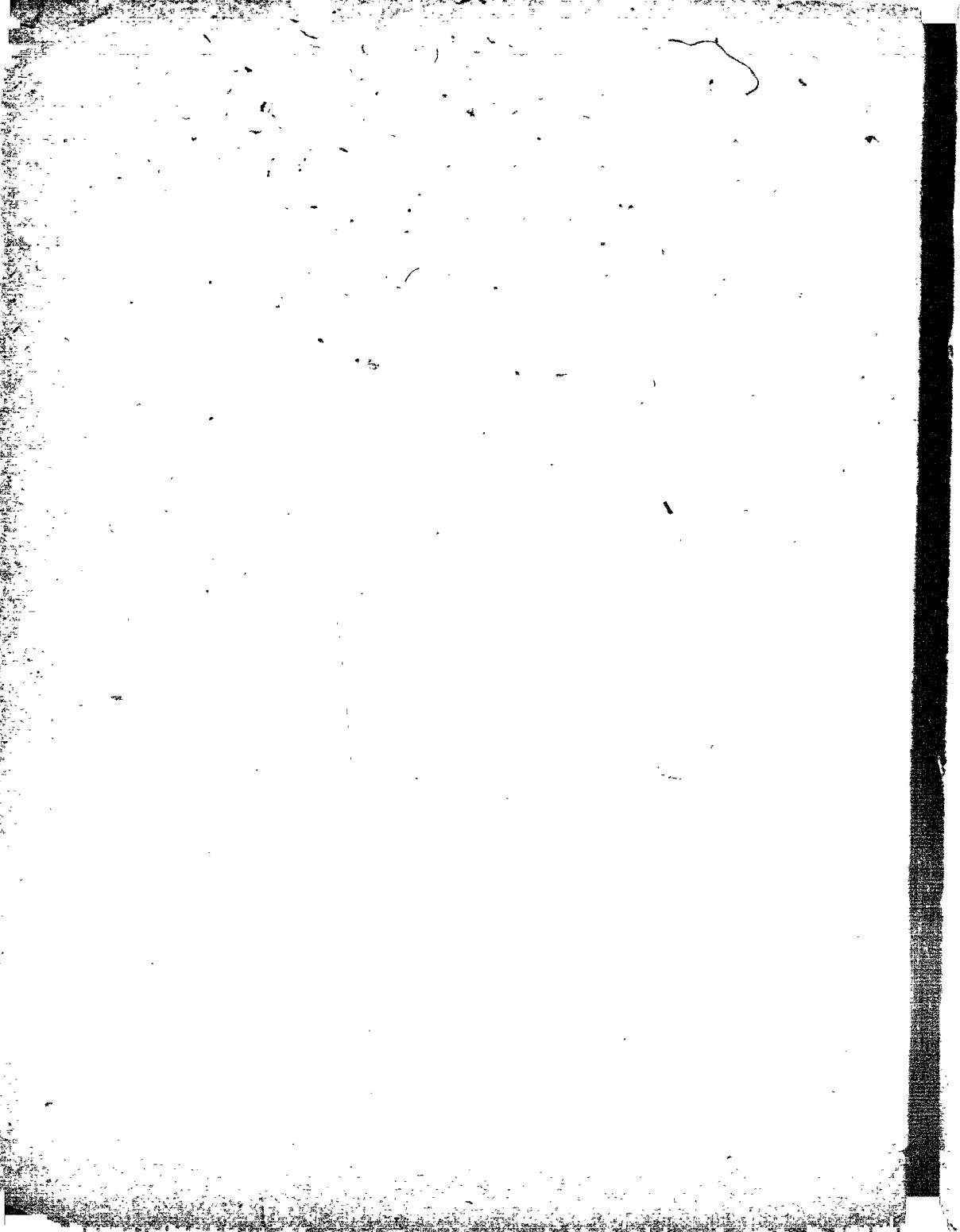
JUGE DE LA COUR SUPERIEURE

---

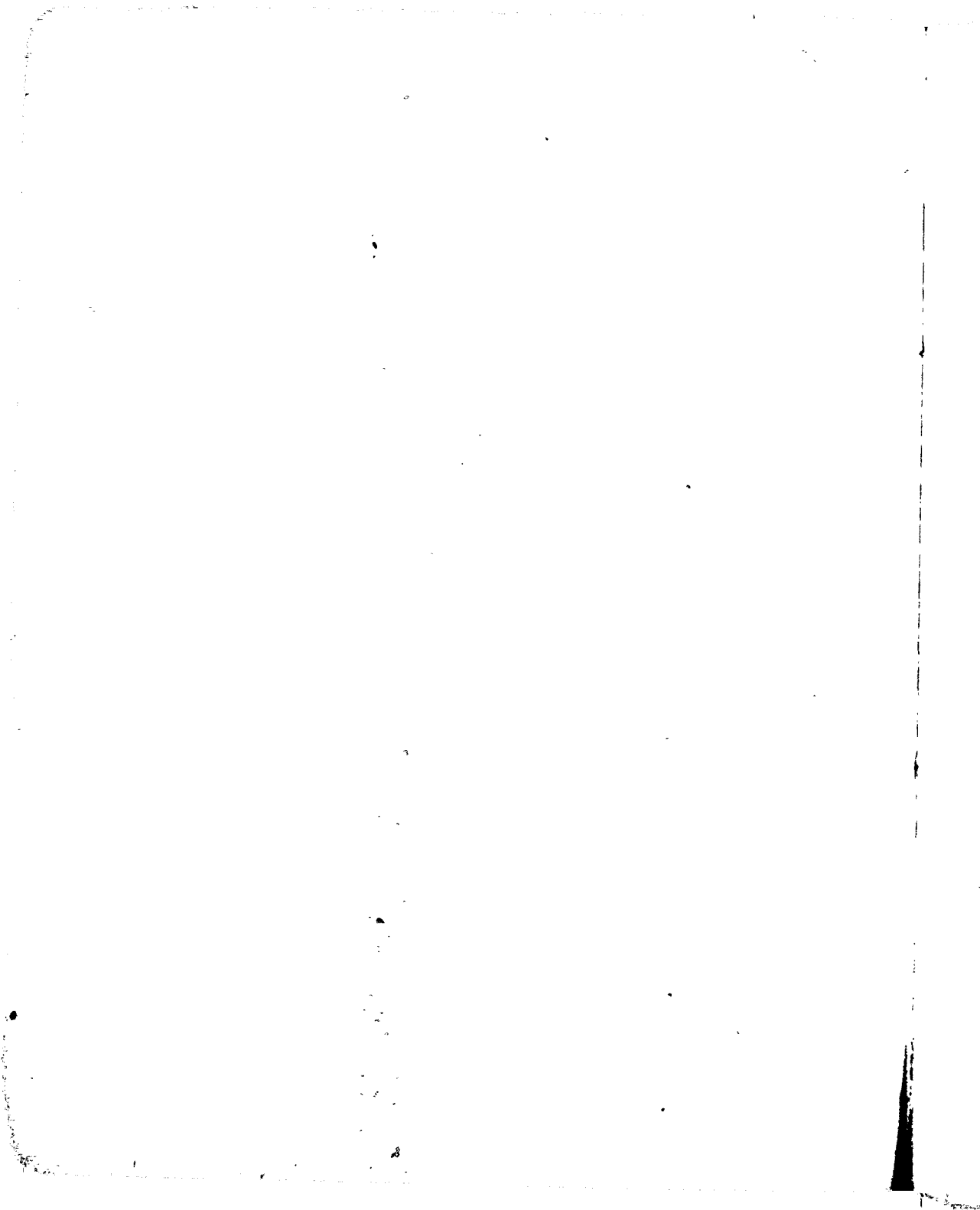
MONTREAL

EUSEBE SENÉCAL & FILS, IMPRIMEURS-ÉDITEURS  
20, rue Saint-Vincent

1887



LA FAMILLE GILL



NOTES HISTORIQUES

SUR L'ORIGINE DE

# LA FAMILLE GILL

De Saint-François du Lac et Saint-Thomas  
de Pierreville

ET

HISTOIRE DE MA PROPRE FAMILLE

PAR

**CHARLES GILL**

JUGE DE LA COUR SUPERIEURE

---

MONTREAL

EUSEBE SENÉCAL & FILS, IMPRIMEURS-EDITEURS

20, rue Saint-Vincent

1887

187342

## LA FAMILLE GILL

---

J'écris ces notes afin de consigner des faits qui me sont connus et qui finiront par s'oublier si ils ne sont écrits ; aussi afin de perpétuer dans ma famille des souvenirs que mes enfants et arrière-neveux aimeront sans doute à lire dans l'avenir. Que ceux qui les liront soient indulgents ; le peu de loisirs que j'ai pu leur consacrer ne m'a pas permis d'en soigner davantage la forme. Je n'ai d'ailleurs ni le talent de bien écrire, ni l'art de l'historien qui sait présenter son récit de manière à intéresser toujours. Ce



à quoi je tiens avant tout, c'est à la vérité.

Je commencerai par transcrire la tradition telle qu'on me l'a transmise, et telle que M. l'abbé Maurault la rapporte sur certains faits dans son Histoire des Abénakis. Je corrigerai ensuite ce que je crois être des erreurs tant dans la tradition que dans l'auteur que je viens de mentionner, qui a d'ailleurs considérablement amplifié le récit de la tradition, me basant surtout sur un document que M. Maurault n'a pas été à même de consulter, et qui est demeuré inconnu aux deux générations qui nous ont précédé.

## PREMIÈRE GÉNÉRATION.

SAMUEL GILL.

Samuel Gill, le premier de cette famille qui vint en Canada, était un enfant que les sauvages Abénakis avaient fait prisonnier dans la Nouvelle-Angleterre et emmené à leur village situé à St-François du Lac, en Canada. C'était vers 1700 à 1710, mais nous n'avons aucune certitude quant à la date, ni quant à l'endroit d'où il venait.

En même temps que le jeune Gill, alors âgé de quatorze ans, (ainsi disait notre tradition), les sauvages avaient enlevé une jeune fille de douze ans, enfant d'un ministre protestant nommé James. Le prénom de cette jeune fille ne nous est pas parvenu. J'ai entendu des membres de la famille prétendre qu'il était

de tradition qu'elle-même ne l'avait jamais dit, probablement parce qu'elle était trop jeune lorsqu'elle fut prise pour s'en rappeler, et alors elle devait avoir moins que douze ans, ce qui est probable comme nous le verrons ci-après.

Ces deux jeunes gens furent convertis au catholicisme par le Père Jésuite qui desservait alors la mission des Abénakis à St-François du Lac, et furent mariés l'un à l'autre sous les circonstances que je rapporterai ci-après.

Voilà en somme à peu près tout ce que la tradition telle que parvenue jusqu'à notre génération, qui est la cinquième, nous enseigne concernant l'origine de cette famille en Canada. Pas satisfait de ces minces données, non plus que de ce que M. l'abbé Maurault a écrit sur l'origine de cette famille, je m'appliquai à faire des recherches dans les vieux actes

de notaire, dans les papiers de famille de date ancienne, registres paroissiaux, etc., dans l'espoir d'y trouver quelque chose qui put me renseigner sur bien des points obscurs. J'en parlai à M. Vassal (Henri) de Pierreville, mon cousin issu de germain par sa mère qui était une Gill, lequel s'intéresse particulièrement avec moi de diverses questions historiques et archéologiques locales. Il me dit qu'il avait une liasse de vieux papiers que lui avait remis feu M. Louis Gill, son oncle, et qui les tenait de son père, Augustin Gill, fils de Joseph Louis, ce dernier fils de Samuel. M. Vassal m'apporta ce dossier à Sorel le 19 janvier 1884 ; dès l'après-midi du même jour je m'empressai d'en dépouiller les pièces. J'y ai trouvé le précieux document que je transcris ci-après démontrant que la tradition telle que je viens de la relater n'est pas

tout à fait exacte. Il nous révèle en outre certains faits que nous ignorions entièrement. A part qu'il se trouve revêtu d'un certain caractère d'authenticité par la recommandation du gouverneur Carleton et le certificat du Père Lefranc, jésuite, cet écrit a une valeur particulière qu'il emprunte à son ancienneté et au fait qu'il émane des enfants mêmes de Samuel Gill.

Je remarque que Messire Maurault ne fait aucune mention dans son Histoire des Abénakis du Père Lefranc qui figure à ce document, bien qu'il paraisse s'attacher à donner le nom de tous les prêtres et Pères Jésuites qui ont été appelés à exercer leur ministère à St-François. Il est pourtant clair d'après son certificat que ce Père Lefranc a demeuré à St-François, mais je présume que cet historien n'y a trouvé de lui aucune trace vu la disparition des registres de la Mission et autres

documents dans l'incendie de l'église et du village en 1759. J'ai une copie d'un jugement rendu le 3 juin 1758 par l'Intendant Frs Bigot qui démontre d'ailleurs que deux autres Jésuites, les Pères Andran et LaBrosse, dont M. Maurault ne parle pas non plus, ont aussi demeuré à St-François, et j'ai vu dans les papiers des sauvages un écrit qui est un fragment d'une délibération des Jésuites entre eux indiquant qu'il y avait jusqu'à trois Pères Jésuites présents à la fois à St-François(1).

1) D'après cette délibération les Jésuites avaient décidé d'ajouter à la réserve des Sauvages la terre des marais et l'île à la laye, que par corruption nous appelons à présent l'île à l'ail, la vieille prononciation de "laye" dont le populaire ne connaît plus la signification, ressemblant beaucoup à notre manière actuelle de prononcer "l'ail."

M. Vassal et moi avons conjecturé que la terre est cette partie actuelle de la réserve qui se trouve en face de ma propriété à Pierreville L'île à la laye ainsi nommée de ce qu'elle avait été cédée

C'est bien étonnant aussi que personne des deux générations qui nous ont immédiatement précédé dans la famille ait jamais eu connaissance de cette pièce, ni jamais connu exactement tous les renseignements qu'elle comporte. Ce n'était pourtant pas faute d'y prendre intérêt de la part de feu Louis Gill et de feu mon père Ignace Gill, qui s'attachèrent tous deux à se procurer toutes les informations qu'ils purent obtenir sur l'histoire de la famille.

Il n'y est pas dit quel était le nom de la femme de Samuel Gill. Est-ce que par hasard ses enfants n'auraient jamais connu le nom de leur mère et que ce que j'ai rapporté ci-dessus concernant son aux Jésuites par l'ayant droit du seigneur de St-François à charge d'une redevance annuelle d'une laye, d'un fusil et d'un petit baril ou bidon de poudre. (*Voyez le rapport de M. Vassal dans le livre bleu des affaires des Sauvages 1884*).

prénom doive s'appliquer également à son nom ? Mais alors où a-t-on pris ce nom de James, et qu'elle fut la fille d'un ministre de l'Évangile ? Peut-être dans le petit volume que feu mon père s'était procuré, dont il sera question ci-après et qui est perdu. La vicinité du moulin semblerait plutôt indiquer qu'elle était la fille d'un meunier, à moins qu'en ces jours primitifs le ministre n'ait été obligé de se procurer d'autres revenus que ceux de son ministère pour pouvoir subsister avec sa famille.

Voici la copie littérale de ce document. Il me tiendra lieu de narration des faits qu'il relate. On n'en connaît pas le rédacteur ; le signe d'une croix " † " qu'il y a au commencement semble indiquer une plume ecclésiastique, vraisemblablement celle d'un Jésuite ou de quelqu'un instruit par eux, car je remarque



souvent cette croix dans les vieux manuscrits des Jésuites conservés à la Mission des Abénakis à Pierreville. Le ton suppliant de cet écrit convenait d'ailleurs à nos anciens, qui étaient alors de pauvres gens dans une condition humble, s'adressant à des personnages en haute position. Je l'accepte comme modifiant sur certains faits la tradition telle que je l'ai rapportée en débutant, notamment quant à l'âge de Samuel Gill lorsqu'il fut emmené ici, qui était de sept à huit ans, et non de quatorze, et quant au fait que le jeune garçon et la jeune fille n'auraient pas été pris en même temps et au même endroit ainsi que l'indiquait notre tradition. Le certificat du P. Lefranc qu'ils se sont mariés "étant encore fort jeunes", me porte à croire que ces âges de quatorze et douze ans, que la tradition leur assignait lors de leur prise, sont plutôt

leurs âges lors de leur mariage. L'époque de leur arrivée en Canada paraîtrait aussi antérieure à 1700, car soustraire 80 ans de 1768, date du document, donnerait 1688. Je pense toutefois que les enfants de Samuel Gill ont fait erreur en faisant remonter à 80 ans avant 1768 la venue de leur père. Leurs parents s'étant mariés fort jeunes, eux-mêmes se seraient trouvés alors beaucoup plus vieux qu'ils ne l'étaient réellement d'après les âges consignés dans leurs certificats de sépulture. Je suis donc d'avis de maintenir la date de 1700 à 1710. L'on verra plus loin d'ailleurs que d'après l'Histoire du Canada c'est vraisemblablement de 1703 à 1708 que ces captifs furent enlevés.

“ Nous Joseph Louis, François, Joseph Piche, Robert, Magdélaine, Joseph et Marie. (1)

(1) Je transcris servilement, sans changer une lettre, ni une virgule.

“ Ayant fait une assemblée entre nous et par conséquent pour en députer un d’entre nous, pour faire les perquisitions et recherches de parents du costé de nôtre deffunt père qui estoit natif de La Nouvelle-Angleterre, Et comme nous n’avons jamais eu une certitude entière du lieu où il a esté pris ; nous savons qu’il fut pris il y a environ 80 ans par les Sauvages Abénakis du village de St-François, âgé d’environ 7 à 8 ans, et a toujours fait sa demeure au dit village. Son nom estoit Same Gille ; nous scavons aussi que notre Grand père (1) Sagen Gill a envoyé par deux différentes fois pour le chercher. Mais ayant été pris si jeune il s’était attaché à la nation et n’a jamais voulu les quitter ; Et comme nous serions

(1) Je présume que c’est “ Serjeant Gill,” i. e. le sergent Gill, d’autant plus que dans le manuscrit “ Same ” est écrit en interligne au-dessus du mot “ Sargent ” qui a été rayé.

grandement flattez de connoître nos parents ; nous supplions ces messieurs qui peuvent avoir connaissance de cette famille d'introduire notre frère que nous députons à cet effet, chez quelqu'uns de nos parents.

“ Nous supplions Messieurs les Gouverneurs qui ont autorité de vouloir bien nous faire la grâce et la charité de nous protéger et nous aider dans la poursuite des recherches que nous faisons de nos parents, tant du costé de nôtre père que de nôtre mère. Notre mère a esté prise à Quenibanc, quelque temps après la prise de nôtre père, près d'un moulin dont toute la famille fut prise et emmenée en Canada à l'exception du père et de la mère qui furent envoyés sur le champ.

“ Nous supplions respectueusement Messieurs nos Généraux de nous faire la

grâce de se rendre sensibles à nos peines en nous protégeant et nous aidant dans cette entreprise. Et nous ne cesserons d'offrir nos vœux pour leur conservation."

" JOSEPH LOUIS GILLE "

" JOSEPH GILLE "

" FRANSOIS GILLE."

" J'ai soussigné ancien missionnaire certifie que les susnommés ont été tous baptisés au village de St-François, et que leur père et mère y avaient été mariés en face d'église étant encore fort jeunes l'un et l'autre, je les ai vus et connus et instruits leurs enfants et petits enfants."

" à Québec ce 26 février 1768.

" M. L. LEFRANC, Miss, de la  
Compagnie de Jésus."

" Francis (1) Robert Gille, is recom-

(1) On ne sait pas si Robert a jamais été à Boston rechercher les parents. Je me suis enquis auprès de Pierre Joseph et Thomas Wawanoulet,

mended to all whom the above may concern and that can assist him to find out his relations near Boston.”

“ GUY CARLETON

“ Castle of St. Louis Quebec

“ February 26th 1768.”

“ By the Lt. Governor's command ”

“ J. GOLDPAP, Dy. Secy.”

D'après cela Samuel Gill ne savait pas exactement d'où il venait, du moins ses enfants n'en avaient pas gardé le souvenir, mais feu mon père a vu dans le petit livre dont il sera ci-après question qu'il venait de Dover, New-Hampshire. Maintenant l'on sait que Quenibanc ou Kemmibunk, comme l'écrivent les géogra-

ses petits-fils, pour savoir s'ils avaient entendu parler par leur mère Marie Apolline Gill, fille de Robert, décédée en 1862, de ce voyage, et ils s'accordent à dire qu'il n'en a jamais été question.

phes modernes, est situé sur le bord de la mer dans l'Etat du Maine, et que Dover est plus bas, aussi non loin du bord de la mer, dans l'Etat du New-Hampshire. Or voici ce qu'on lit dans l'Histoire des Canadiens Français de M. Benjamin Sulte, tome 5, page 148 :

“ En 1702 s'ouvrit la guerre dite de la succession d'Espagne, qui devait durer onze ans.....

“ .....Comme d'habitude les Français entrèrent les premiers en campagne.

“ LeNeuf de Beaubassin, lieutenant dans les troupes, se plaça à la tête de quelques hommes, assembla les *Abénaquis* (1703), ravagea les *côtes* du Maine jus- qu'aux portes de Boston et tua environ trois cents hommes.” Il y eut aussi d'autres expéditions parties plus directement de St-François, telles que celle de Hertel, et celle des Abénakis contre la

petite ville de Guardfield, qui eurent lieu vers la même époque et au cours desquelles les Sauvages firent plusieurs prisonniers. Il me paraît probable que c'est dans ces incursions que le jeune Gill et la jeune James furent enlevés, lui de Dover, et elle de Quenibanc. D'autant plus que les dates de ces expéditions coïncident à peu près avec celle que notre tradition assigne à l'arrivée des jeunes captifs, de 1700 à 1710.

L'on peut donc maintenant refaire le récit historique de l'origine de cette famille en corrigeant quelque peu la tradition et l'histoire de M. Maurault ainsi qu'il suit :

Samuel Gill, le premier de la famille de ce nom qui vint à St-François du Lac, en Canada, était fils du " Serjeant Gill." Il fut enlevé par les Sauvages Abénakis, vers l'an 1703, de Dover, dans le New-



Hampshire, Nouvelle-Angleterre, à l'âge de sept à huit ans, et emmené à St-François du Lac. Une jeune fille nommée James, prise de la même manière quelque temps après à Quenibanc ou Kemmibunk, dans l'Etat du Maine, et aussi emmenée à St-François du Lac, devint sa femme dès qu'ils furent d'âge à se marier. Ils furent tous deux instruits dans la foi catholique par les Pères Jésuites, missionnaires chez ces Sauvages.

Une tradition constante conservée parmi nous tous rapporte que quand il fut question du mariage de ces deux jeunes gens, les Sauvages, qui les avaient adoptés comme membres de leur tribu, tinrent conseil pour savoir comment ou à qui ils les marieraient. Les uns voulaient qu'on les mariât l'un à l'autre afin de conserver des gens de pure race blanche dans la tribu, mais le plus grand nombre étaient

d'opinion qu'il valait mieux marier le jeune homme à une Sauvagesse et la jeune fille à un Sauvage, afin de mêler leur sang au sang indien, les attacher ainsi plus étroitement à la nation, et y conserver leurs descendants. Le Père Jésuite qui assistait à ce conseil, sachant que les deux jeunes captifs s'aimaient, fit ajourner le conseil avant que la question ne fut définitivement décidée, et le soir même après cet ajournement il les maria l'un à l'autre. Le lendemain le bon Père se rendit au conseil et dit aux Sauvages que, conformément à une inspiration qu'il avait reçue du Grand Esprit, il avait marié les deux jeunes blancs ensemble, et qu'il n'y avait pas lieu à délibérer davantage sur ce sujet parce que personne ne pouvait dénouer les liens que Dieu lui-même avait formés. Les Sauvages se soumirent, et c'est grâce à cette décision du

Père Jésuite que le plus grand nombre des descendants de ces deux Anglais n'ont pas de sang sauvage. Je dis le plus grand nombre, car quelques-uns des enfants nés de cette union, ainsi que quelques-uns de leurs enfants ayant épousé des Sauvages, il se trouve maintenant plusieurs de leurs descendants parmi les Abénakis.

Il y a lieu de croire que ce Jésuite était le Père Joseph Aubéry, desservant en titre de cette mission depuis 1709, car d'après l'âge des enfants de Samuel Gill, constaté par leurs certificats de sépulture, ce mariage dût être célébré vers 1715 ; nous n'en avons pas la date certaine, comme je l'ai dit plus haut les registres de la Mission, dans lesquels il fut sans doute entré, ayant été détruits dans l'incendie de l'église et du village des Abénakis lors de l'expédition que fit à

St-François du Lac le major Rogers, en 1759, contre ces Sauvages pour se venger des nombreuses incursions qu'ils avaient faites contre les colons de la Nouvelle-Angleterre.

C'est dans ces mêmes registres que furent entrés les baptistaires des enfants de Samuel Gill ainsi que leurs mariages, de même que le décès du père et de la mère. En sorte que nous n'avons aucune date certaine de ces événements de la première génération née en Canada, au sujet desquels il faut s'en rapporter à la tradition et aux déclarations faites dans les entrées subséquentes dans les registres de la paroisse de St-François du Lac postérieurement à 1763, date à laquelle on commença à y enregistrer les actes de la famille Gill. C'est ainsi que le certificat de sépulture de mon grand grand' père Joseph Louis Gill, constatant qu'il

est décédé à l'âge de 78 ans et demi au mois de mai 1798, on place sa naissance avec assez de certitude en 1719. C'est de cette manière et avec les souvenirs que lui avait transmis la tradition familiale que feu M. Louis Gill a pu faire la généalogie de la première génération et de la partie de la seconde non entrée aux registres, travail qu'il a donné à Mre. Maurault et qui a été le point de départ de la généalogie générale de la famille que cet auteur a publiée dans son livre déjà cité.

Messire Maurault, qui a oublié de donner crédit de cela à feu Louis Gill, n'en a pas moins de mérite pour s'être imposé ce travail ingrat, surtout pour les générations plus récentes, et ne fut-ce que le fait d'avoir fait imprimer cette généalogie que, pour ma part, comme membre de cette famille, je lui en garderai toujours

reconnaissance ; surtout quand je me rappelle qu'il était animé des meilleures intentions à notre égard. Je regrette cependant de constater que cét historien qui est, je crois, bien véridique en général quant à ce qui concerne l'histoire des Abénakis, n'est pas scrupuleux du tout quant à l'exactitude historique de ce qu'il écrit sur l'origine de la famille Gill. Une grande partie de son récit est de pure imagination ; ainsi il n'y a rien qui l'autorisait à écrire que Samuel Gill fut le petit fils du Gill venu d'Angleterre vers 1670, ni qu'il fut pris à Gilltown, non plus qu'il fut emmené ici par voie du lac Champlain et de la rivière Richelieu, plutôt que par la voie de la rivière St-François plus généralement suivie par nos Sauvages dans leurs courses vers les Etats-Unis. Toute la théorie de l'Abbé Mauvaul concernant l'origine de la famille

Gill, sur le Gill venu d'Angleterre vers 1670, le caporal Gill dans les troupes de Prentice, son fils dans l'armée de Nicholson, la fondation et l'attaque de Gilltown, la descente vers le Canada, etc., est de pure invention. Tout cela a été, quant à la voie suivie, imité du récit de Mde Johnson, et quant au reste fait par l'auteur sur les données suivantes. Nous avons découvert vers 1865 sur l'Atlas des Etats-Unis, alors nouveau, de Mitchell, une petite place nommée Gilltown dans le Massachusetts, et dont l'établissement ne remontait peut-être pas à 50 ans pour tout ce qu'on en savait. En l'absence de tout renseignement et guidé seulement par le nom nous nous demandions si cet endroit ne serait pas le berceau de notre famille là-bas, mais rien de plus, et nous n'en savions pas plus long et M. l'Abbé non plus. L'autre partie

du récit repose sur une note tirée par moi-même d'un petit ouvrage intitulé "Church's Indian Wars," "Edited by Drake, 1839," que j'avais consulté dans une bibliothèque particulière à Québec où j'étudiais dans le temps que Mre Maurault écrivait son livre. Dans cette note il était question d'un Gill venu d'Angleterre, du caporal Gill dans les troupes de Thomas Prentice, d'un autre ou du même dans l'armée de Nicholson, et autres faits où figurait le nom de Gill, mais rien d'ailleurs qui put relier ce ou ces Gill à Samuel Gill enlevé par les Sauvages. En adressant cette note à Messire Maurault, je lui écrivis qu'il pourrait peut-être, dans les recherches qu'il m'avait dit vouloir faire sur l'origine de la famille Gill dans la Nouvelle-Angleterre, tomber sur quelque fil reliant Samuel Gill au caporal Gill. Je n'en entendis plus parler et je



fus bien surpris quand je lus l'ouvrage de voir que ma note avait contribué pour une si large part à l'histoire de ma famille. Sans autre preuve, l'auteur avait cru pouvoir relier Samuel Gill à ce corporal Gill.

J'ai dû faire ces quelques remarques pour démontrer que le récit de Mre Maurault n'est pas exact, mais je ne voudrais pas donner à penser que je sois animé du moindre sentiment de malveillance vis-à-vis de cet écrivain décédé depuis quinze ans. Au contraire je n'ai jamais cessé de l'avoir en haute estime tant pour lui-même personnellement et comme prêtre, que pour la valeur de son œuvre historique. Il aura sans doute considéré que ces faits n'étaient pas d'une importance telle qu'il dût y regarder de plus près avant de les consigner. Au surplus il n'a pas voulu garantir l'authenticité de

son récit puisqu'il le fait précéder du dubitatif "*il paraît que.*"

Je puis noter en outre, quoique ce point soit sans importance, que le même auteur ne relate pas fidèlement, du moins telle que je l'ai toujours entendu raconter par mon père et que je l'ai rapportée plus haut, l'anecdote conservée par la tradition concernant le conseil tenu par les Sauvages pour décider du mariage de Samuel Gill. Il en enlève le cachet particulier et le piquant en prêtant aux Sauvages la décision prise par le Père Jésuite seul, de marier les deux jeunes Anglais l'un à l'autre.

Je sais que la tradition place la mort de Samuel Gill vers 1758 et celle de sa femme environ 20 ans auparavant. Je suis porté à croire cependant qu'il y a erreur quant à l'époque de la mort de Samuel Gill lui-même. Je doute fort qu'il

fut vivant à l'automne 1754. Voici pourquoi : Madame Johnson, faite prisonnière avec sa famille et quelques autres par un parti d'Abénakis à Charlestown, sur la rivière Connecticut, le 31 août 1754, fut emmenée de suite à St-François du Lac et, le lendemain de son arrivée là, vendue ou échangée comme esclave contre un lot de couvertes par le Sauvage qui l'avait prise et dont elle était la propriété, à Joseph-Louis Gill. Elle fut retenue dans la famille de ce dernier, qui était le fils aîné de Samuel et qui demeurait avec lui, jusqu'au mois de novembre suivant. Or Mde Johnson a écrit une (1) narration

(1) C'est un opuscule publié à Boston en 1798, je crois, intitulé "A Narrative of Mrs Johnson's captivity among the French and Indians." Quelque main indélicate m'a ravi ce petit livre ; je donnerais cher pour le ravoir. Les historiens pourraient en le consultant se convaincre que M. de La Corne St-Luc n'a pas toujours été aussi chevaleresque qu'on pourrait le croire.

très circonstanciée de sa captivité dans laquelle elle raconte tout ce qui lui est arrivé de remarquable à St-François, et où elle dit ce qu'était son maître Joseph-Louis Gill. Si Samuel Gill eut été vivant à cette époque elle se serait trouvée à vivre avec lui dans la famille de son fils, et n'aurait certainement pas manqué de faire mention dans son livre de sa rencontre avec cet homme parlant sa langue, car Samuel Gill n'oublia jamais l'anglais et fut toute sa vie l'interprète des Abénakis de St-François, et ayant avec elle ce point de similitude, qu'il se trouvait parmi les Sauvages pour avoir été fait prisonnier dans son enfance, comme elle-même et ses enfants venaient de l'être.

A la louange de Joseph-Louis Gill le récit de Mde Johnson fait voir qu'il lui rendit la captivité aussi légère que les circonstances le permettaient. Elle était

considérée comme la sœur des enfants de la maison, soumise seulement au travail du ménage et chargée du soin de traire les vaches. Comme elle s'ennuyait, on lui permit d'aller passer plusieurs jours dans la famille de M. d'Estimauville pour se distraire. Selon les us et coutumes du temps, Joseph-Louis Gill revendit sa captive, au désir de cette dernière pour être rapprochée de son mari et de ses enfants, à M. Duquesne, de Montréal, qui lui en compta 700 francs comme prix ou rançon.

Dans la traduction qu'il donne de parties du livre de Mde Johnson, Mre Maurault dit que le jeune garçon de la famille de son maître qui, d'après la relation qu'elle en fait, l'avait prise en amitié et l'accompagnait dans ses courses aux environs du village et quand elle allait traire les vaches, était Antoine Gill, l'un des

fil de Joseph-Louis Gill par son premier mariage avec une Abénakise nommée Marie-Anne, fille du grand chef. Ceci n'est pas conforme au texte de Mde Johnson qui dit que ce jeune garçon se nommait "Sabatis." L'on sait que Sabatis est la manière dont les Abénakis prononcent le nom français "Jean-Baptiste." Il peut se faire que ce soit un enfant de Joseph-Louis Gill mort jeune et dont la tradition ne nous a rien conservé, ou encore que ce fut un enfant adoptif dans cette famille. Ce qui est certain c'est qu'on ne connaît pas que Joseph-Louis Gill ait eu de son premier mariage d'autre enfant que Antoine et Xavier. Feu Louis Gill m'a dit que vulgairement Antoine était appelé "Toân" et Xavier "Savier," mais ni l'un ni l'autre "Sabatis." Rien n'autorise donc de dire que ce Sabatis de Mde Johnson était Antoine.

Tandis qu'il est question d'eux, je puis rapporter ici le fait suivant dans l'existence de ces deux enfants Antoine et Xavier. Ils furent tous deux faits prisonniers ainsi que leur mère Marie-Anne, la fille du grand chef, lors de l'expédition du major Rogers et emmenés captifs dans la Nouvelle-Angleterre. L'on rapporte que les gens de Rogers, manquant de vivres, les Sauvages ennemis, qui accompagnaient les Anglais, tuèrent la mère, firent bouillir ses chairs dans une marmite, en mangèrent et en firent manger à ses deux enfants. Ce fait était affirmé par tous les anciens de la famille que j'ai connus dans mon enfance ; il est bien certain, dans tous les cas, que cette première femme de Joseph-Louis Gill mourut durant sa captivité. Si ma mémoire ne me trompe, l'histoire rapporte que la compagnie de Rogers fut

décimée par la famine en retournant dans leur pays par le haut de la rivière St-François. (1)

Feu mon père avait acheté, relativement fort cher, d'un particulier dans la

(1) A propos de cette retraite de Rogers Ils avaient pillé l'église des Sauvages et la mission des Jésuites et le peu de valeurs qu'il pouvait y avoir chez les Sauvages et s'en retournaient avec ce butin. La légende veut que les argenteries de l'église venues de France étaient assez riches, (et c'est le cas si l'on en juge par celles qui ont échappé au pillage et qui existent encore) Notamment une statue en argent massif de Notre-Dame de Chartres fut emportée avec autres objets. Des guerriers sauvages arrivèrent d'une expédition après le départ de Rogers et se mirent à sa poursuite. La tradition locale raconte que les Américains, harcelés de trop près, craignant que leur butin ne fut repris par l'ennemi, auraient enfoui ces objets précieux en terre quelque part le long de la rivière St-François, et que ce trésor n'a jamais été retrouvé depuis. Ce qui est certain, c'est que la statue a été enlevée de St-François, et qu'on ne croit pas qu'elle soit jamais arrivée dans la Nouvelle-Angleterre car on n'en



Nouvelle-Angleterre, un petit volume dans lequel était raconté l'enlèvement par les Abénakis du jeune Samuel Gill et celui de sa compagne, leur captivité et leurs amours. Il le prêta avant de l'avoir lu à Messire Léandre Gill, alors écolier ou ecclésiastique au collège de Nicolet, et il y fut perdu et probablement détruit, car l'Abbé Ferland, l'historien, alors directeur de cette maison, remua ciel et terre pour le retrouver, mais sans succès. Mon père m'a dit cependant qu'il y avait vu, aux premières pages, que le jeune homme venait de Dover, New-Hampshire, comme je l'ai déclaré précédemment. Je donnerais beaucoup pour un exemplaire de cet

retrouve aucune trace nulle part. J'ai souvent entendu parler de ce "trésor des Américains" dans mon enfance ; un vieux, résident sur le parcours suivi par Rogers, faisait encore il y a quelques vingt ans des recherches pour le trouver, disait-on.

opuscule, et je me propose un jour ou l'autre d'aller explorer les boutiques de bouquinistes à Boston, voir si peut-être on n'en trouverait pas de trace, ainsi que du *Narrative* de Mde Johnson. J'en ai fait prendre information auprès de M. Francis Parkman ; sa réponse a été qu'il avait vu quelque part mention de ce petit livre, mais que n'ayant pas été réimprimé, comme beaucoup d'autres du même genre l'ont été, il est introuvable maintenant.

J'ai moi-même fait quelques recherches dans la bibliothèque du parlement à Ottawa, dans les archives anecdotiques de la Nouvelle-Angleterre publiées par une société historique, recherches que je n'ai pas eu le loisir de terminer toutefois et que je veux reprendre un jour. J'y ai trouvé mention de plusieurs enlèvements par les Sauvages et notamment que, vers

1697 ou 98, un colon nommé Guyle, demeurant près de Dover, New-Hampshire, avait eu un fils enlevé. Maintenant on sait que nos grands-pères écrivaient habituellement leurs noms 'Guile' ou "Guille," et l'on m'avait dit que ce n'était que ceux de la génération de mon père, sur le conseil de M. le curé Amiot, et confirmé subséquemment par la manière d'épeler ce nom par Mde Johnson lorsqu'ils virent son livre, qui adoptèrent définitivement la manière d'écrire le nom "Gill."

J'avoue que lorsque j'ai trouvé ce fait dans la vieille chronique du New-Hampshire, le rapprochant de la manière dont nos anciens de la troisième génération épelaient leur nom, de la donnée lue par mon père dans le livre perdu que le jeune captif venait de Dover, de la date du commencement de sa captivité que notre

tradition fixait de 1700 à 1710, ce qui n'est pas loin de 1698, de son âge, j'avoue, dis-je, que j'ai été fort tenté de conclure que c'était là notre ancêtre et que notre nom était véritablement Guyle ou Guile et non Gill. Ajoutons que Guyle ou Guile prononcé à la française correspond à peu près à Gill prononcé à l'anglaise, ce qui peut expliquer comment il se fait que Mde Johnson ait écrit Gill, car c'est par des bouches accoutumées à la langue française et ne parlant pas l'anglais qu'elle entendit prononcer ce nom, et il n'y a rien d'étonnant qu'elle l'ait épelé tel qu'il sonnait à son oreille.

Mais mes recherches m'ont maintenant convaincu que Gill est bien notre véritable nom. Les enfants de Samuel Gill, enseignés par les Jésuites français, écrivaient "Gille", et j'ai vu divers titres et entrées aux registres, à part le docu-

ment sus-cité, où le nom est ainsi épelé, mais aussi j'ai consulté, trois ou quatre minutes de Robin, notaire, l'ancien, dans lesquels Joseph-Louis Gill est partie et où il a signé " Gill ", notamment l'inventaire des biens de la communauté d'entre Antoine Gamelin-Châteauvieux et Dme Angélique Hertel, ses beau-père et belle-mère, clos en juillet 1769, et auquel acte il a invariablement signé " Gill " les douze ou quinze vacations qui s'y trouvent. Au baptême de mon père Ignace Gill, le parrain Augustin Gill, oncle du baptisé, a signé " Gill ", bien qu'il ait dans la suite pris l'habitude de signer " Guille." Je crois que les notaires Robin (Antoine et non l'Ancien) et Pitt, qui tous deux n'étaient pas en général bien respectueux pour l'orthographe, ni pénétrés de l'importance qu'il y a d'écrire les noms propres correctement, n'ont pas

peu contribué à perpétuer pendant toute une génération cette manière inexacte d'écrire le nom Guille ou Guile.

Je n'ai jamais eu l'idée de m'enquérir auprès de mon père de l'occupation ou genre de vie de Samuel Gill. Mre Maurault dit qu'il vivait comme les Sauvages, et sur informations prises récemment par M. Vassal, les anciens de la tribu lui ont répondu qu'ils avaient toujours entendu dire qu'il vivait comme les Sauvages de son temps, c'est-à-dire sur tout des produits de la chasse des animaux à fourrure ainsi que de l'orignal, le chevreuil, le caribou et autres. Ceci est confirmé par le fait qu'il aurait refusé de retourner à ses parents, accoutumé qu'il était à un tout autre genre de vie qu'eux. Il y avait peut-être aussi au fond de ce refus, la question religieuse. Il était devenu catholique, et l'on sait que les catho-

liques n'étaient pas alors bien reçus dans la Nouvelle-Angleterre. Madame Johnson rapporte que "ses sœurs," comme on lui faisait appeler les filles de la maison de son maître, (c'est à-dire Josephte et Marie-Apolline Gill, filles de Samuel Gill, qui, n'étant pas encore mariées, vivaient chez Joseph-Louis leur frère), travaillaient à des ouvrages en wampum ou rassade, comme les Sauvagesses d'alors. Cela indique bien qu'elles avaient été élevées d'après la manière indienne.

Il eut plusieurs enfants : quatre fils et trois filles dont les noms sont sur l'écrit de 1768, et qui tous ont des descendants, comme on peut le voir par la généalogie au livre de Mre Maurault. Ils sont même fort nombreux, tant parmi les Canadiens-Français des paroisses de St-Thomas de Pierreville et de St-François-du Lac, que parmi les Abénakis du village de Pierre-

ville. Il y en a un certain nombre, Canadiens ou Sauvages, qui sont retournés dans les Etats de la Nouvelle Angleterre.

Il est de tradition parmi nous, que les restes mortels de Samuel Gill, ainsi que ceux du Père Aubéry, furent transférés sous la nouvelle église construite pour remplacer celle que Rogers avait brûlée. Cette faveur particulière faite aux cendres de leur père me porte à croire que les fils de Samuel Gill avaient contribué pour une large part à la construction de cette église. Cette seconde église fut détruite par un incendie accidentel en 1816, et on n'en connaît l'emplacement qu'à peu près aujourd'hui. Je me le suis fait indiquer par le père Thomas Wawanoulet, âgé de 80 ans ; il dit qu'elle était en gagnant le bord de la côte dans le terrain vague entre le presbytère et l'église actuelle. Il prétend qu'elle était bâtie sur



le sens de la rivière, la façade vers le haut ; elle était en bois. J'ai toujours entendu dire dans mon enfance, que c'est grâce à la contribution des Gill, devenus cultivateurs à l'aise, que les Abénakis ont pu construire leur église actuelle en pierre, qui date de 1828, et qui fut bâtie pour remplacer celle qui avait été incendiée en 1816.

Comme j'écris ces notes à mon point de vue personnel pour conserver dans ma propre maison les traditions du passé, je ne rapporte rien, si ce n'est en passant quelquefois, qui concerne les membres de la famille Gill qui ne sont pas de mes ascendants en ligne directe, n'ayant ni le temps, ni les renseignements nécessaires pour écrire l'histoire des autres branches. Ceci soit dit pour expliquer que je ne prétends pas faire l'histoire générale de toute la famille, et que

si jamais ces lignes tombent sous les yeux de quelque membre de ces autres branches, il ne me taxe pas de peu de véracité, ou de malveillance, parce que j'aurais tu des faits qui les intéressent eux, tandis qu'ils sont sans intérêt pour moi, ou que même j'ignore totalement.

## DEUXIÈME GÉNÉRATION.

JOSEPH-LOUIS GILL, 1719-1798.

Le plus vieux des fils de Samuel Gill, Joseph-Louis, mon bisaïeul que j'ai déjà nommé plusieurs fois, tenait un magasin, rapporte Mde Johnson. "He kept a "store of goods," dit-elle, "and lived in a "style far above the majority of his tribe." L'abbé Maurault dit qu'il tenait un petit négoce. On voit par acte de partage devant Robin, notaire, en date du 12 juillet 1769 entre Angélique Hertel, veuve Antoine Gamelin-Châteauvieux et ses enfants, qu'il reçut, du chef de sa femme Suzanne Gamelin-Châteauvieux, une part de terre assez considérable dans la succession de son beau-père.

Samuel Gill demeurait dans le village sauvage, à l'endroit où résidait Ignace

Portneuf, fils, décédé récemment, sur le chemin qui gagne la concession St-Joseph, non loin de l'angle formé par le croisement de ce chemin avec celui qui descend à la concession du chenal Tardif. Son fils Joseph-Louis lui succéda dans la possession de cet emplacement et y éleva sa famille. Sur la fin de la vie de Joseph-Louis la maison fut démolie et réédifiée sur la terre que je décrirai ci-après appartenant à son fils Thomas Gill ; c'est sur cette terre que Joseph-Louis et sa femme moururent.

Il me paraît certain qu'à part son négoce Joseph-Louis dût s'occuper de culture. En effet Mde Johnson nous apprend qu'il avait des vaches qu'elle-même était obligée de traire. En outre par un acte d'accord daté à Montréal le 2 septembre 1771 devant le colonel Prevost et deux autres arbitres, (voir papiers de

M. Vassal) il appert que les Gill avaient des animaux, et par suite ils devaient faire quelque peu de culture, ne fut-ce que pour hiverner ces bêtes et les nourrir généralement. Les conditions de cet accord sont “ que les Gill abandonnent le morceau de terre qui est à l’enclos du village, en considération de quoi les Sauvages originaires leur donneront un morceau de terre équivalent à leur choix ; que les Gill avaient le droit d’enlever ainsi qu’ils l’avaient fait les clôtures autour du village suffisantes pour enclore et pâturer leurs animaux, comme il a été convenu ci-devant par devant Messieurs les juges et greffier dans leur journée à St-François avec les originaires ; qu’à l’égard du foin leur prétention (des Gill) ne peut avoir lieu, vû qu’en concédant aux Sauvages leur terrain, le seigneur de St-François

“ s'est réservé le droit à tous les foins qui  
“ croiteront sur les terres des Sauvages,  
“ ce qui laisse bien aux Sauvages le droit  
“ de prendre du foin pour leurs propres  
“ animaux sans avoir le droit d'en ven-  
“ dre, etc.”

Quoi qu'ait pu être l'occupation de leur père, il est certain que les fils de Joseph-Louis que j'ai connus dans mon enfance, c'est-à-dire Augustin, Thomas, Simon, Louis et Joseph (ces deux derniers étaient jumeaux) furent cultivateurs ; et je crois que Antoine, que je n'ai pas connu, s'adonna aussi en partie, sinon entièrement à l'agriculture, étant propriétaire de la terre voisine du presbytère actuel de Pierreville, appartenant maintenant à la fabrique qui y concède des lots à bâtir.

Ces fils de Joseph-Louis prirent en concession des terres, soit voisines ou avoisinantes l'une de l'autre, le long de la

rivière St-François, depuis le village canadien actuel de Pierreville en remontant jusqu'à un mille plus haut, au pied de " la grand'côte ou côte à Joseph," du nom de Joseph Gill dont la terre était voisine. Cette côte, très élevée et très abrupte, abandonnée comme voie publique depuis environ six ans, avait été jusqu'à récemment le seul chemin pour remonter la rivière St-François en voiture. Ces terres tiennent en front à la rivière St-François, où elles forment un beau platin s'étendant depuis le village de Pierreville jusqu'au pied de la grand'côte que je viens de mentionner. Ce platin a été évidemment formé par un ancien éboulis dont il conserve la forme elliptique. A part que le sol y est très fertile, c'est un endroit charmant d'où l'on a une vue magnifique sur la rivière et sur les îles dont elle est parsemée vis-à-vis aussi bien qu'en amont

et en aval de cet endroit. On ne pourrait réellement mieux choisir son lieu. Aussi n'ai-je jamais pu comprendre comment il se fait que les descendants des premiers colons de ces terres consentent maintenant à abandonner ce platin pour transporter leurs résidences sur le haut de la côte, loin de la rivière.

D'autres Gill, cousins des fils de Joseph-Louis, s'établirent aussi au même endroit et c'était une suite non interrompue de propriétés appartenant à des Gill, si bien qu'on désigna cette partie de la paroisse sous le nom de "village des Gill," appellation conservée encore aujourd'hui. Le plus grand nombre de ces propriétés appartiennent encore à des Gill, mais il y en a plusieurs passées par mariage ou par donation à des parents ou alliés qui ne portent pas le nom de Gill, ou par vente à des étrangers.



Il y a quelques années, vers 1873, sous prétexte d'éviter la grande côte, un chemin public fut ouvert à travers ces propriétés sur le haut de la côte à quelques arpents de la rivière, puis une résolution adoptée par le conseil municipal en 1880 a fermé complètement l'ancien chemin de front qui longeait la rivière. La plupart des propriétaires actuels ont abandonné le bord de la rivière et ses charmes pour se fixer près du chemin sur la côte, il en résulte que les anciennes : laces de résidence des vieux Gill, si elles ne sont déjà pas toutes abandonnées, le seront avant longtemps.

Joseph-Louis se maria deux fois, d'abord à Marie-Anne, fille du grand chef, à une date que l'on ne connaît qu'approximativement, vers 1740. Il en eut les deux fils dont j'ai déjà parlé, Antoine et Xavier qui n'ont plus de descendants.

Cette première femme ayant été tuée en captivité en 1759, il contracta un second mariage en 1762 avec une canadienne-française nommée Suzanne Gamelin-Châteauvieux, fille de Antoine Gamelin dit Châteauvieux, et Angélique Hertel (1). De cette union naquirent ses six fils susnommés, et deux filles, Suzanne qui épousa Bazile Cartier, et Catherine qui épousa Jean Plamondon.

Joseph-Louis Gill mourut au mois de mai 1798, à l'âge de soixante dix-huit ans et demi, ainsi que le fait voir son certificat de sépulture que je transcris : " L'an mil sept cent quatre-vingt dix-huit, le cinquième may par

(1) Antoine Gamelin était fils de Pierre Gamelin et Marie Jeanne Maugras, et Angélique Hertel fille de Joseph Hertel, écuyer, " officier dans les troupes d'infanterie en ce pays," et de Dame Catherine Philippe, fille de Laurent Philippe, 1er seigneur du fief Pierreville.

“ nous soussigné prêtre et missionnaire  
“ de la paroisse de Saint François des  
“ Abénakis, a été inhumé dans l'église,  
“ Joseph-Louis Guill, âgé de soixante et  
“ dix-huit ans et demi, natif des provin-  
“ ces américaines et originaire du village  
“ des Abénakis, en présence du sieur  
“ Pierre Dugast, père, cultivateur, de la  
“ paroisse de St-François-Xavier qui a  
“ signé avec nous et de plusieurs de la  
“ nation qui ont déclaré ne sçavoir signer  
“ de ce requis selon l'orde. (Signé) LENOIR,  
“ ptre.”

Ce certificat contient une erreur en affirmant que Joseph-Louis Gill était natif de la Nouvelle-Angleterre. C'est vrai qu'il y a de suite contradiction à cela par l'autre affirmation qu'il était originaire du village Abénakis. Je suppose que le curé Lenoir, qui n'était pas très particulier, si j'en juge par le peu de soin et d'exacti-

tude que l'on remarque dans ses registres en général, aura voulu dire que ses parents étaient originaires des provinces américaines, et lui natif du village Abénakis.

Quant à son mariage avec Suzanne Gamelin on n'en peut trouver le certificat dans les registres de St-François-du-Lac. D'après la naissance de ses enfants on a raison de le placer en 1762. Ce mariage dut être célébré par le père Félix de Berey, récollet, alors missionnaire des Sauvages à St-François, à l'église de la mission, et il aura omis d'en faire l'entrée dans les registres paroissiaux de St-François ensuite, car il n'était plus tenu de registres pour la mission. Je suis confirmé dans cette manière de penser par le certificat baptistaire de Thomas Gill, mon grand'père, en 1772 ; on n'y voit pas d'autre signature que celle du

P. Germain, Jésuite, alors missionnaire, qui déclare sans ambage que le parrain Joseph Gill (1) ne sait pas signer, tandis qu'on a la preuve qu'il signait bel et bien. Mais je vois d'ici comment les choses se sont passées. Le baptême s'est fait à l'église de la mission située dans le village sauvage, puis on en fit l'entrée dans les registres de la paroisse tenus à l'église canadienne située à une lieue et demie de là, hors la présence du parrain, qui, ne s'y trouvant pas pour signer, fut déclaré incapable de le faire.

Joseph-Louis, comme ses frères Joseph-Piche et Robert, était un des chefs de la tribu abénakise. Comme il était de pur sang anglais, il avait probablement montré de la sympathie pour cette nation, ce qui n'était que naturel ; Mde Johnson

(1) C'était un des frères de Joseph-Louis ; il était surnommé Joseph Piche.

rapporte qu'il lui avait dit " that he was  
" of pure english blood and that he had  
" an english heart." Dans tous les cas,  
les Sauvages voulurent lui faire un mau-  
vais parti, et lui tendirent un jour dans  
un bois une embûche où il devait trouver  
la mort, mais dans laquelle il ne tomba  
pas heureusement. Ils l'avaient surnom-  
mé Mag8a8idomba8it. ce qui signifie le  
camarade de l'Iroquois, Sauvages amis  
des Anglais. C'est sous ce nom qu'il  
figure au bas du renouvellement du vœu  
des Abénakis à Notre-Dame de Chartres  
en 1750. Sur la fin de sa vie il était le  
"grand chef de la prière," remplissant  
dans l'église les fonctions d'aide du mis-  
sionnaire.

Il est donc bien avéré que tout en  
n'ayant pas une goutte de sang indien il  
était réputé Sauvage et prenait part aux  
grands conseils et autres solennités de la

nation avec les autres chefs. Ses fils parlaient tous l'abénakis et le français ; eux aussi étaient membres de la tribu et réputés Sauvages et même leurs enfants, c'est-à-dire la génération de mon père, pendant un certain temps, recevant tous à ce titre leur part dans "l'équipement" comme on appelait les présents que le gouvernement faisait distribuer chaque année aux Sauvages, consistant en couvertes de laine et de drap bleu, pièces de drap bleu, fusils, haches, chaudières de camp, pièges, munitions de chasse etc. Mais comme ils étaient devenus exclusivement cultivateurs, mariés à des Canadiennes et menant un genre de vie tout à fait différent de celui des Sauvages, ils cessèrent toute connexion avec les Sauvages, si ce n'est dans les affaires comme les autres blancs, et on ne les compta bientôt plus comme formant partie de la nation.

Néanmoins Antoine Gill, fils aîné de Joseph-Louis et de Suzanne Game-  
lin, qui était un homme instruit, ayant  
étudié soit au collège de Hanover ou de  
Harvard, Etats-Unis, comme l'un des  
trois titulaires à être choisis parmi les  
Sauvages d'une fondation dans ce col-  
lège, épousa une Sauvagesse pur sang, la  
plus laide du village, avait coutume de  
dire mon grand-père. Il mourut à un âge  
peu avancé alors que les Gill ne s'étaient  
pas aussi généralement séparés de la  
tribu, et sa famille ayant continué de  
faire cause commune avec les Sauvages  
et d'habiter avec eux, ses descendants  
font tous maintenant partie de la nation.  
Ce sont les Pierre-Jean Gill, les Toksûs,  
et autres.

D'ailleurs, tous les enfants de Samuel  
Gill ont des descendants parmi les  
Abénakis, à part François, et encore



l'un de ses petits fils, Michel Gill, surnommé, je ne sais pourquoi, Michaud "Langoumois," ayant épousé une Abénakise nommée Marie Paradis, il se trouve que ces descendants de François ont du sang indien. Tous les descendants des trois filles de Samuel Gill ainsi que de son fils Joseph Piche sont parmi les Abénakis, de même pour les seuls descendants de son fils Robert qui soient maintenant au pays.

Il n'y a presque plus personne parmi les Abénakis de St-François qui ne soit descendant de Samuel Gill. Qu'on en juge par le fait qu'en 1866, ainsi que le constate l'Abbé Maurault, il y avait 325 individus descendant de lui parmi eux, tandis que par le recensement de 1881 la tribu ne comptait plus en tout et partout que 347 ou 337 âmes. Il faut reconnaître devant ce fait que les Sauvages

qui voulaient marier Samuel Gill à une Sauvagesse et Melle James à un Sauvage pour mêler leur sang à celui de la nation, avaient raison, dans ce sens que c'est leur sang, par les alliances de leurs enfants, qui a prolongé l'existence de la tribu.

A part de Joseph-Louis, les autres fils de Samuel Gill, c'est-à-dire François et Robert, épousèrent des Canadiennes-Françaises, mais Joseph Piche se maria deux fois, avec une Sauvagesse chaque fois. François épousa Marie-Anne Couturier dit Labonté dont la mère Marie-Anne Duperron était fille de Pierre Baby dit Duperron et de Marie-Anne Crevier, fille de Jean Crevier, 1er seigneur de St-François et de Marguerite Hertel, et du chef de sa femme François Gill s'est trouvé co-seigneur dans la seigneurie de St-François pour une part dont la quote

m'échappe en ce moment. Il a une nombreuse descendance canadienne-française.

Robert épousa Marie-Louise Chenevert, d'une bonne famille de cultivateurs de l'endroit. Il n'eut que quatre enfants, deux fils et deux filles ; l'un des fils, Guillaume, un athlète, maria une Sauvagesse et n'eut pas d'enfants, il vécut avec les Sauvages et en Sauvage ; l'autre Paul Joseph, qui avait aussi étudié à Hanover, fut instituteur à Terrebonne où il épousa une Canadienne de bonne famille et eut des enfants qui sont aux Etats-Unis à présent. Il fit l'école à M. Masson, lieutenant-gouverneur de Québec, m'a dit ce monsieur. L'une des filles de Robert, Marie-Apolline, maria un Sauvage nommé Wawanoulet, et je ne sais ce que l'autre a été, morte aux Etats-Unis.

Les trois filles de Samuel Gill, Madeleine, Josephite et Marie, épousèrent, la pre-

mière un métis allemand nommé Hannis, et les deux autres des Abénakis pur sang.

Trois des fils de Samuel Gill savaient lire et écrire, Joseph-Louis, François et Joseph ; ils ont tous trois signé le document de 1768. Je vois tant par l'entête de ce document que par un acte authentique passé entre les chefs de la tribu que le surnom de Piche était ajouté au nom de Joseph. Joseph-Louis, Joseph Piche et Robert Gill étaient parties à cet acte reçu par Mtre Robin, l'ancien, comme étant des chefs ; les deux premiers y ont signé, mais Robert déclare ne savoir le faire. Comme je l'ai déjà dit plus haut j'ai vu la signature de Joseph-Louis à divers autres écrits, ainsi que celle de sa femme Suzanne Gamelin-Châteauvieux, notamment celle de cette dernière se trouve sur le registre de St-François du Lac pour 1799, où elle a signé comme marraine de

l'un des enfants de sa fille Catherine mariée à Jean Plamondon. (1) Cela nous indique en outre qu'elle survécut à son mari décédé l'année précédente.

Je comprends par le certificat du Père LeFranc que ce sont les Jésuites qui ont

(1) Il était fils d'un arpenteur de Lorette. On voit dans les mémoires de M. de Gaspé que le Rév. M. Deschenaux, curé de l'Ancienne-Lorette, était lié d'amitié à la famille Plamondon et le protecteur de Plamondon le célèbre avocat de Québec. Si M. Deschenaux était de la famille des Crevier-Deschenaux, de St-François du Lac, ce doit être par les relations de ce monsieur que les Plamondon sont venus à St-François. Augustin Plamondon, frère de Jean, se maria aussi à St-François, et à sa mort un M. Deschenaux, notable de St-François, fut nommé tuteur à ses enfants. Jean Plamondon et sa femme Catherine Gill et un de leurs enfants se noyèrent dans les eaux du St-Laurent en revenant des Trois-Rivières sur la glace. Lui et l'enfant disparurent avec le cheval et la voiture, mais sa femme parvint à se tirer de l'eau. Elle fut trouvée gelée sur la glace le lendemain, à genoux et les genoux encavés dans la

enseigné à lire et écrire aux enfants de Samuel Gill, ainsi qu'à ses petits enfants en âge d'apprendre à la date qu'il porte.

glace. On dit que cette femme chantait extraordinairement bien et que les gens venaient de loin pour l'entendre chanter à l'église. J'ai lu le certificat de leur mariage dans les registres de 1782 ; ni le père ni la mère de la mariée, Joseph-Louis Gill et Suzanne Gamelin Châteaueux, n'y figurent, et comme leur fille était majeure il n'y est pas fait mention de leur consentement. Est-ce qu'ils auraient été opposés à ce mariage ? je ne l'ai jamais entendu dire.

---

TROISIÈME GÉNÉRATION,

THOMAS GILL, 1772-1852.

Mon grand'père, né du mariage de Joseph-Louis et Suzanne Gamelin-Châteauvieux, fut baptisé sous le nom de Joseph-Thomas Gille, le 18 août 1772, né la veille, par le Père Germain, jésuite, ayant pour parrain son oncle Joseph (Piche) Gill et pour marraine Dorothee Anaàs, une Sauvagesse. (1) Il épousa en 1805 Catherine Bazin, fille de Pierre Bazin, écuyer, et de Marie-Anne Hus-Lataverse, et mourut en 1852 à quatre-vingts ans moins trois mois. Sa femme plus jeune que lui n'est morte qu'au mois de juillet 1865 dépassant quatre-vingts.

(1) On les appelle à présent les "Annanse," la prononciation de "às" final ayant un son nasal en Abénaki on a fini par en faire "anse."

Thomas Gill était cultivateur, possédant une terre située au Village des Gill, tenant d'un côté, en haut, à la propriété d'Augustin Gill et de l'autre à celle de Louis Gill, ses deux frères. C'est là qu'il érigea la maison lui venant de son père qui était bâtie dans le village sauvage et qu'il avait fait démolir.

Il était de taille moyenne, teint clair, yeux bleus, cheveux châtons, expression douce, respirant la bonté, la bonhomie. Il était infirme, ayant la jambe droite repliée à angle droit au genou, et marchait à l'aide d'une jambe de bois. Malgré cette infirmité qu'il devait à une maladie de son enfance, il travaillait vigoureusement aux travaux des champs et put élever convenablement sa famille tout en donnant asile chez lui aux orphelins de sa sœur Catherine et autres. C'est ainsi que dans sa famille ils étaient habi-



tuellement 16 à 18 à table bien qu'il n'eut que neuf enfants. Sa terre qu'il donna à son fils Alexandre appartient maintenant à Napoléon Gill qui l'a achetée de son beau-frère Théophile Caron auquel Alexandre l'avait vendue.

Les neuf enfants nés du mariage de Thomas Gill et de Catherine Bazin étaient cinq fils : Ignace ; Edouard, mort à Pierre-ville en 1885 ; Siméon, mort dans l'Orégon où il était depuis l'âge de dix-huit ans et où il a laissé des enfants nés de deux mariages, le 1er avec une Sauvagesse de là, le 2nd avec une Canadienne nommée Plamondon et dont le père était son cousin, venant aussi de St-François ; Alexandre, actuellement à Lowell, Massachusetts, et Narcisse, mort à 26 ans, célibataire ; et quatre filles : Catherine qui épousa Edouard Courchène ; Lucie, mariée à Bénoni Niquet ; Léa, sourde et

muette des suites d'une maladie de son enfance, morte fille, et Monique, mariée à David Comtois.

Thomas Gill était chantre à l'église de la mission. (1) Je me rappelle l'y avoir entendu chanter une couple de fois dans mon enfance. Il servait aussi d'interprète au missionnaire pour confesser les Sauvages et Sauvagesses lorsque le missionnaire ne parlait pas l'abénakis et que les personnes à confesser ne parlaient pas ou pas assez le français. L'on sait comment

(1) Il y a au village sauvage et appartenant à la mission un cahier de chant liturgique très complet de 577 pages, copié à la main avec texte latin et traduction en abénakis. Cet ouvrage considérable, ne fut-ce que comme ouvrage de patience, est dû aux jésuites, vraisemblablement au Père Aubéry. Sur le couvert on lit d'une bonne écriture ces mots "Thomas Guill, chantre du village, 1815." Mais il ne chantait pas seulement qu'à l'église, on m'a cité diverses chansons très françaises, gauloises même, qu'il chantait d'habitude.

se font ces confessions. Le pénitent tient le confesseur par la main ; le confesseur pose des questions que l'interprète traduit au pénitent et si la réponse de ce dernier est affirmative il presse la main du confesseur.

Comme il n'y avait pas alors de médecin dans la paroisse c'était Thomas Gill qui était l'arracheur de dents, en quoi il avait succédé à son oncle Gamelin qui lui avait donné son davier, instrument antique et plus ou moins primitif d'après le souvenir qui m'en est resté. Il avait aussi appris des Sauvages les propriétés médicinales de certaines plantes et racines que l'on trouve dans nos bois et il en faisait l'application avec succès, notamment de la racine d'écrouelles.

Thomas Gill a été enterré dans l'église des Sauvages, sous l'allée du côté de l'épître, à mi-nef entre le bas de l'église et la balustrade.

QUATRIÈME GÉNÉRATION,

IGNACE GILL, 1808-1865.

Au nombre des enfants de Thomas Gill était mon père Ignace Gill, né le 15 mars 1808, le second de la famille et le plus vieux des garçons. Il épousa à La Baie-du-Febvre, le 30 janvier 1832, Elizabeth MacDougall, fille de Allen MacDougall et de Mary McPherson.

Le père d'Allen MacDougall, c'est-à-dire mon bisaïeul maternel, possédait, paraît-il, des biens assez considérables en Ecosse qui lui furent confisqués pour avoir pris parti pour le "Prétendant," Charles Edward Stewart, dans la *rébellion*, (comme disent les Anglais,) de 1745. J'ai en outre en ma possession un acte de procuration par lequel Allen MacDou-

gall lui-même, depuis sa venue en Amérique, charge un individu de gérer et vendre, selon l'occasion, des immeubles qu'il avait en Ecosse, et l'on m'a dit que ce mandataire infidèle avait tout vendu là-bas, mais qu'il n'avait jamais rendu compte.

Allen MacDougall était natif de l'île de Jura, Argyleshire, côtes d'Ecosse, et sa femme de Badenock, Invernesshire, Ecosse. Ils traversèrent en Amérique à la fin du dernier siècle avec leur famille, et se fixèrent comme cultivateurs, d'abord à Johnstown, sur la rivière Mohawk, Etat de New-York. Y ayant cautionné pour un marchand venu d'Ecosse aussi, nommé Grant, il se trouva ruiné par suite de la faillite de ce dernier. Après ce désastre Allen MacDougall s'en vint en Canada avec sa famille, et s'établit à Berthier en haut. C'est là que naquit ma mère

le premier juillet 1800, mais elle ne fut baptisée que le 25 janvier 1801, à l'église protestante de Sorel, Berthier formant alors partie de la paroisse protestante de Sorel.

La famille MacDougall était protestante presbytérienne, et ma mère le fut jusqu'à l'âge de huit ans alors qu'elle devint catholique avec toute sa famille. Leur mère Mary MacPherson était cependant morte protestante avant cette conversion, et elle fut inhumée, m'a dit ma cousine Mary MacDonald, Madame veuve Lochlin MacDonald, de Cornwall, Ontario, de qui je tiens tous ces renseignements, dans le cimetière protestant de Sorel vers 1804 ou 5, mais je n'ai pu trouver dans les registres de cette église sa sépulture comme j'y ai trouvé le baptême de ma mère et celui de son frère Duncan Admiral MacDougall.

Un fait assez singulier fut la cause première qui agit sur l'esprit d'Allen MacDougall pour l'engager à s'instruire des vérités de la foi catholique. Lorsqu'il était jeune homme, une jeune fille tomba malade dans l'île de Jura, et son état devint tel qu'on en conclut qu'elle était possédée du démon. Malgré que ce fut parmi des protestants on avait conservé la croyance qu'il n'y avait que les prêtres de l'Eglise catholique qui eussent le pouvoir de l'en délivrer. La question était de trouver un prêtre, car ils étaient alors bien peu nombreux en Ecosse. On ne pouvait espérer en trouver un dans l'île de Jura et il fallait aller sur la terre d'Ecosse même pour cela. Malgré que la traversée fut rendue difficile par le vent qui soufflait en tempête. l'état de la malade empirant, Allen MacDougall s'offrit avec deux autres compagnons

pour tenter l'aventure. Ils furent assez heureux de rencontrer dans l'Argyleshire un prêtre qu'ils ramenèrent avec eux dans l'île. Le prêtre par ses exorcismes délivra la malade du démon et lui rendit la santé. Cela fit une profonde impression tout à fait favorable à la foi catholique sur l'esprit d'Allen MacDougall, de sorte qu'il ne fallut pas un grand effort pour le convaincre qu'il devait embrasser cette croyance lorsque plus tard, vivant au milieu d'une population catholique, il fut à portée d'apprécier cette religion. Ce fut Messire Pouget, prêtre français demeurant à Berthier, qui lui en enseigna les dogmes et qui reçut son abjuration avec celle de toute sa famille.

Ma mère qui était la plus jeune de la famille était encore enfant quand son père mourut. Comme sa mère était morte auparavant elle se trouva orpheline.



C'est alors que Grant qui avait ruiné pécuniairement le père se rappela ce qu'il devait à sa famille. Après avoir lui-même quitté l'Etat de New-York il était venu demeurer à Berthier, puis à Yamachiche. C'est à ce dernier endroit qu'il emmena ma mère ; elle y vécut dans sa famille jusqu'à ce que sa sœur Jessie MacDougall, qui avait épousé le docteur MacDonald, la prit avec elle à La Baie-du-Febvre.

Du mariage de Ignace Gill et d'Elizabeth MacDougall naquirent sept enfants, deux filles et cinq fils, Mary, Jessie, Edmond, Eugène-Dougall, Eugène-Allen, Anselme et Charles-Ignace.

Notre mère mourut au mois d'avril 1849 d'un cancer au sein. Je n'avais alors que cinq ans, mais je me rappelle parfaitement d'elle et plus particulièrement de certaines circonstances qui sont

restées gravées dans ma mémoire. Par exemple lorsqu'elle était malade et qu'on venait nous dire, à Anselme et à moi, de ne pas faire de bruit en nous amusant avec nos jouets parce que maman dormait, ou bien que cela lui ferait mal à la tête d'entendre ce tapage, sans bien comprendre ce qui en était nous nous rendions en silence auprès de son lit. J'ai aussi conservé le souvenir du jour auquel le docteur Wolfred Nelson est venu lui faire opération en lui enlevant le sein malade, en été 1848. Elle ne sortit plus de la maison à compter de ce moment-là. Ce fut une erreur que cette opération chirurgicale ; elle aurait vécu bien plus longtemps en ne la subissant pas ; peut-être même aurait-elle guéri, m'ont dit depuis des médecins. Je me rappelle aussi au printemps de cette même année lorsqu'elle fit planter le

sapin qui existe encore près de la galerie à la maison de Pierre-ville, à droite en montant l'escalier. Je n'ai pas oublié non plus sa mort arrivée le vendredi saint comme elle l'avait demandé, m'a-t-on souvent dit depuis dans la famille. Elle fut enterrée dans l'église des Sauvages, sous l'allée du côté de l'épître, vers les balustres, près de la pierre tombale que j'ai fait placer en 1880 à sa mémoire dans le mur de cette église.

L'un des enfants, Eugène-Dougall, mourut à deux ans et demi ; un autre, Edmond, est mort en 1863 à vingt-sept ans, et Eugène-Allen mourut chez moi à Sorel le 19 février 1877 à l'âge de trente-six ans.

Ignace Gill épousa en secondes noces Jane-Henrietta Robins, fille de M. William Robins, régistrateur de Drummondville et ex-officier au régiment de Meu-

ron, et de Jane Margaret Anderson, sa femme, originaire de Chambly. De ce second mariage qui fut célébré à l'église protestante de Drummondville, religion de l'épouse, au mois de septembre 1850, naquirent trois enfants, une fille nommée Florence morte en 1855 à trois ans et huit mois, un fils nommé Willie mort au printemps 1857, et une autre fille née en février 1861 Mary-Catherine-Jane, surnommée Minnie et qui survit.

Après avoir fréquenté pendant quelque temps l'école de la paroisse, Ignace Gill quitta la maison paternelle vers l'âge de 15 ou 16 ans. Il débuta par être commis chez M. Michel Lemaître qui tenait magasin, dans la concession du chenal Tardif, dans la maison de pierre actuellement en ruines située en face du pont qui traverse ce chenal vis-à-vis le moulin à vapeur. Après y être demeuré trois ou

quatre ans il s'engagea commis encore chez les Messrs Mackenzie, marchands au village de La Baie-du-Febvre. Il y demeura trois ou quatre ans et y apprit l'anglais qu'il parlait parfaitement et qu'il écrivait correctement. Il parlait aussi très bien la langue abénakise.

Vers 1830 il entra dans les affaires à son propre compte en prenant magasin à St-François-du-Lac, du côté de la rivière dont on a depuis formé St-Thomas de Pierreville. Il se fixa d'abord au village sauvage dans une maison qui ne fut démolie que vers 1856 et que l'on désignait sous le nom d'ancien presbytère, ayant été originairement bâtie pour le missionnaire et ayant de fait servi de presbytère pendant longtemps.

Le sept août 1832, par acte passé devant Mtre Wm Pitt, notaire, il acheta de François Glandon un morceau de terre

de trois arpents de front par cinq de profondeur, situé dans le flanc nord-ouest de la réserve des Sauvages, tenant aux terres du chenal Tardif, avec les bâtisses y érigées. Ces quinze arpents de terre avaient été cédées par les Abénakis à un nommé Lajoie-Descôteaux pour le payer de ses services comme gardien d'une barrière qu'il y avait auprès pour retenir leurs animaux en pacage dans la commune, et pour l'entretien de leur chemin et les réparations de leurs clôtures. Ce fait m'a été affirmé par feu Louis Gill mais je n'ai jamais vu de titre à cet effet, des recherches, incomplètes il est vrai, que j'ai faites dans le greffe de Ant. Robin, notaire, pour le trouver, sont demeurées infructueuses. Peut-être serait-ce un autre notaire qui en aurait passé acte, Pitt, Dumoulin ou autre. L'absence de ce titre m'a déterminé à prendre un titre du

gouvernement pour ce terrain par-devant Mtre Gladu, notaire, à St-François, le 9 décembre 1882, confirmé par acte devant le même notaire, le 5 avril 1884, en vertu d'un arrangement général pour tous ceux qui possédaient des terrains achetés des Sauvages.

Lajoie vendit, paraît-il, car je ne donne que ce que j'ai entendu dire, n'ayant pas trouvé ce titre-là non plus, à un M. Héney, ancien négociant venu des Trois-Rivières, je crois, qui y bâtit une bonne maison en bois à l'aspect antique, carrée, avec un toit en croupe à lucarnes, ayant deux allonges, l'une en arrière pour la cuisine et l'autre ajoutée par mon père au côté sud-ouest pour le magasin. Cette propriété fut vendue sur M. Héney par le shérif des Trois-Rivières, le quinze mars 1830, à la poursuite de Hart, et adjugée à Augustin Gill, puis vendue par

ce dernier à François Glandon, le trois juin 1831, et par celui ci à mon père à la date que j'ai donnée plus haut.

C'est dans cette vieille maison que je viens de décrire que tous les enfants de mon père sont nés, à l'exception de la plus jeune du dernier lit ; c'est aussi là que mourut ma mère. Par acte passé devant Mtre Wm Pitt, notaire, le 28 juillet 1834, mon père avait acquis de François Laneuville une ferme voisine de cette propriété, et depuis lors tout ce terrain s'étendant jusqu'au chemin de la concession St-Louis n'a formé qu'un seul et même établissement, renfermant près de deux cents arpents de terre en superficie.

En 1854 la vieille maison en croupe fut démolie, et la maison en brique, qui existe encore fut bâtie à sa place. Mon père y mourut le 1er septembre 1865, un



vendredi, sur les deux heures de l'après-midi, d'une inflammation d'intestins.

Au physique, Ignace Gill était un homme de belle apparence, mesurant six pieds de hauteur, formes bien proportionnées ; cheveux noirs, yeux bruns, physionomie douce et placide. J'ai de lui trois portraits, l'un lorsqu'il avait trente-six ans, l'autre pris à Toronto vers 1857 pendant qu'il y siégeait en parlement, et l'autre en 1860 ou 61 à Québec par Livernois. Les deux premiers sont des daguerréotypes que j'ai fait photographier, et l'autre est une photographie.

Il cessa de tenir magasin en 1850 et continua à s'occuper de diverses opérations sur le bois, les chalands, les terres, etc. Beaucoup de son temps était absorbé comme agent de M. Grant, baron de Longueuil, pour coloniser les paroisses de St-Guillaume et St-Bonaventure. Il

faisait aussi cultiver assez considérablement.

Il fut élu deux fois pour représenter le comté d'Yamaska à l'Assemblée Législative du Canada-Uni ; d'abord par acclamation en 1854, une seconde fois par une forte majorité en 1857, et il fut battu en 1861 alors qu'il ne fit la lutte que pour la forme ayant perdu ses chances de réélection par sa défaite comme candidat pour le siège de la division Lavallière au Conseil Législatif l'année précédente.

Il avait été nommé Juge de Paix en 1835, et subséquemment Juge de la Cour des Commissaires pour la décision sommaire des petites causes, charges qui n'étaient pas alors déconsidérées comme à présent qu'elles ont été conférées à tort et à travers à des ignorants et indignes de toute manière. Il a toujours joui de la confiance et de l'estime de ses conci

toyens qui le consultaient très souvent sur leurs affaires, lui confiaient leurs intérêts et le choisissaient volontiers comme arbitre de leurs différends. Combien de procès ruineux ne leur évita-t-il pas de la sorte, et toujours gratuitement. Il avait un jugement très sain, un coup d'œil sûr; une probité à toute épreuve, et une connaissance extraordinaire du droit pour un homme qui n'en a pas fait l'étude. Il était surtout au fait du droit municipal, des devoirs des Juges de Paix et des convictions sommaires, du droit rural en général, et du droit commercial concernant le genre de transactions auxquelles il s'était livré.

Son goût prononcé pour l'étude et la lecture, joint aux talents naturels dont il était doué, lui valut en outre une foule de connaissances et de renseignements que n'ont pas généralement ceux dont

l'instruction a été aussi rudimentaire que la sienne. Il prit toujours beaucoup d'intérêt et de part aux questions des écoles dans les campagnes. Lorsque, en 1850, des éteignoirs suscités par Michel Fourquin-Léveillé, d'Yamaska, voulurent s'opposer par l'émeute, les menaces et l'incendie des propriétés, à l'établissement des écoles, il se mit à la tête du mouvement contraire et réussit à faire prévaloir dès lors le système scolaire dans toutes les paroisses du comté d'Yamaska, à part la paroisse d'Yamaska même où Léveillé régnait en maître et où les écoles municipales sont à peine établies même actuellement.

Il sont nombreux ceux auxquels il rendit service tant par ses sages conseils qu'en les aidant de son crédit et de sa bourse. On a gravé sur son tombeau : “ Il fut l'ami du pauvre.” C'est vrai ;

avec des ressources relativement limitées, il trouva toujours moyen de secourir les indigents et de venir en aide à ceux qui étaient dans l'embarras. Sa charité et sa compassion étaient proverbiales. Aussi fut-il universellement regretté dans la paroisse de Pierreville. A ses funérailles l'affluence était telle que la procession de piétons et de voitures, même à doubles rangs serrés, qui suivait ses restes mortels s'étendait sur un parcours d'au-delà un mille, c'est-à-dire que le corbillard était rendu à l'église paroissiale et que les dernières voitures du cortège étaient encore à partir de la maison.

Il était conservateur en politique et très fidèle à son parti. En 1837, lors des *Troubles*, il ne voulut pas prendre part à ce mouvement, mais il se garda bien de se faire l'accusateur et le persécuteur des Canadiens-Patriotes. C'est

ainsi qu'étant allé à Montréal pour ses affaires comme marchand, sa présence en cette ville fut signalée à l'administration, et il reçut ordre en sa qualité de Juge de Paix de descendre au port St-François, puis de remonter par le sud jusqu'à Sorel pour faire rapport de l'état des esprits dans cette partie du pays et de donner les noms de ceux qui prenaient part au mouvement. Il descendit de fait au port St-François. En remontant, il apprit que plusieurs habitants, patriotes de Nicolet et de La-Baie, devaient se mettre en marche pour se joindre à ceux qui se réunissaient sur la rivière Richelieu. Dans le bas de La Baie il trouva même un attroupement assez considérable de gens armés de fusils de chasse et qui disaient être prêts à se diriger sur St-Denis. Il leur persuada que le mieux pour eux était de retourner à

leurs foyers, et il réussit pareillement auprès d'autres qu'il rencontra au village de La-Baie. Après quoi il continua son voyage jusqu'à Sorel où il fit rapport que tout était calme dans la région qu'il venait de visiter, en sorte que personne ne fut recherché dans cette partie du pays, si ce n'est peut-être à Nicolet où quelques patriotes avaient été dénoncés par un zélateur bureaucrate local. Bien des patriotes de La-Baie le remercièrent dans la suite du conseil qu'il leur avait donné dans cette circonstance.

C'était un homme habile en affaires. Il avait un crédit considérable qu'il sut conserver toute sa vie. Il fut un temps où ses affaires furent prospères, mais de mauvais crédits, les cautionnements et endossements, les dépenses d'élection, ses absences de chez lui, et autres nécessités de la politique firent que lorsqu'il

mourut il laissa une succession non insolvable mais considérablement embarrassée, embarras augmenté encore par le fait qu'il fut surpris par la mort après quatre jours de maladie, laissant toutes ses affaires, qui étaient encore assez étendues, sans être réglées. A peine fit-il un testament dans lequel il ne disposait que de partie de ses biens. Il n'avait que 57 ans et cinq mois et demi lors de sa mort.

Au mois de mars 1866, M. L. A. Sénécal ayant offert d'acheter les biens de la succession, à part ceux légués à Anselme, en se chargeant d'en payer toutes les dettes avec en outre une certaine somme à chacun des héritiers et à la veuve un montant qui, mis à intérêt, assurât convenablement sa subsistance et celle de sa fille mineure, l'offre fut acceptée.

De la famille de Ignace Gill les deux filles du premier lit, Mary et Jessie, épou-



sèrent, la première Godfroy Lemaitre, cultivateur, et la seconde Joseph Lemaitre, médecin, tous deux fils de feu Michel Lemaitre, ancien marchand, celui-là même chez lequel Ignace Gill fut commis. Deux des fils seuls survivent, Anselme qui a épousé Melle Mary Ann Chillas, de Nicolet, et qui a quatre fils et une fille, et l'auteur de cette notice. Minnie, la fille du second lit qui n'avait que quatre ans et demi à la mort de notre père, demeure avec sa mère qui a épousé en secondes noces le Révérend M. Allnatt, ministre de l'église anglicane, ci-devant de Drummondville et actuellement de la cité de Québec.



## RESUMÉ GÉNÉALOGIQUE.

---

**SERJEANT GILL**, de Dover, dans le New-Hampshire, Nouvelle-Angleterre, son fils Samuel enlevé par les Sauvages Abénakis et emmené à St-François-du-Lac, vers 1700 à 1710.

**SAMUEL GILL**, marié vers 1715 à Melle James, aussi prise par les Sauvages à Quenibanc, dans l'Etat du Maine et conduite à St-François-du-Lac. De ce mariage naquirent plusieurs enfants, au nombre desquels était :

**JOSEPH-LOUIS GILL**, né en 1719, marié en 1762 à Suzanne Gamelin-Châteaueux, fille de Antoine Gamelin-Châteaueux et Angélique Hertel. De ce mariage naquirent plusieurs enfants au nombre desquels était :

**THOMAS GILL**, né le 17 août 1772, marié le 25 février 1805 à Catherine Bazin, fille de Pierre Bazin, écuyer, et Marie-Anne Hus-Lataverse. De ce mariage naquirent neuf enfants au nombre desquels était :

IGNACE GILL, né le 15 mars 1808, marié le 30 janvier 1832 à Elizabeth McDougall, fille de Allen McDougall et Mary McPherson. De ce mariage naquirent sept enfants au nombre desquels se trouve :

CHARLES-IGNACE GILL, né le 12 mars 1844, marié le 1er janvier 1870, à Marie-Delphire Sénécal, fille de L. A. Sénécal et Delphire Dansereau. De ce mariage sont nés jusqu'à présent dix enfants dont quatre sont vivants : *Charles*, né le 21 octobre 1871 ; *Marie*, née le 8 mars 1873 ; *Rachel*, née le 7 octobre 1880 ; *Roger*, né le 7 décembre 1881.



